

A stylized graphic featuring a sun with orange rays and a blue wave, set against a green background with faint leaf patterns.

La fierté
d'en vivre
Le plaisir
de s'en nourrir

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 



Projet de règlement sur la culture de pommes de terre en vertu de la Loi sur la protection sanitaire des cultures

Journée Semences

24 février 2010

Alain Garneau, agronome, M. Sc.

Coordonnateur des mesures législatives en phytoprotection
Direction de la phytoprotection

**Agriculture, Pêcheries
et Alimentation**

Québec 

Plan de la présentation

1. Introduction
2. Projet de règlement
3. Échéancier
4. Études proposées
5. Conclusion
6. Période de question

- ✓ Depuis 1984: Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre (Loi 71)
- ✓ En juin 2008: Adoption de la Loi sur la protection sanitaire des cultures.
 - Abrogation de la Loi 71
- ✓ Demandes de modifications à l'ancienne loi
 - Territoires protégées
 - Mesures phytosanitaires

Projet de règlement

✓ Divisé en deux sections:

– Ensemble du Québec

– Zones de culture protégées pour la production de semences



- ✓ Obligation d'utiliser des semences classées selon la Loi sur les semences pour toute superficie de pommes de terre plus grande ou égale à 1 ha,
- ✓ Conservation des étiquettes de certification et autres attestations d'authenticité et des factures d'achat pendant deux ans.

Organismes nuisibles réglementés

- ✓ Mildiou de la pomme de terre (*Phytophthora infestans*)
- ✓ Flétrissement bactérien de la pomme de terre (*Clavibacter michiganensis* ssp. *sepedonicus*)



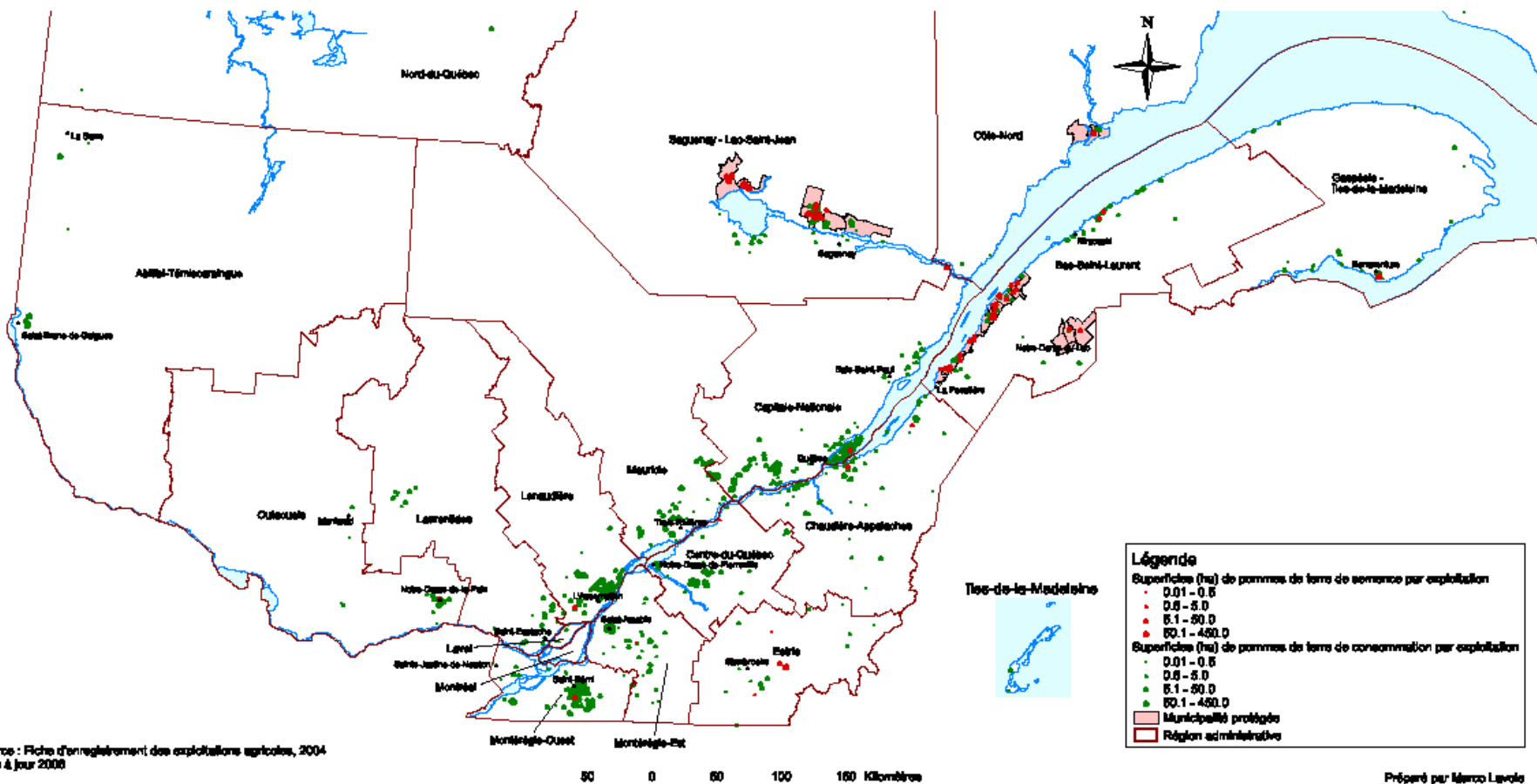
Disposition des rebuts de pommes de terre

- ✓ De la levée au défanage des plants
- ✓ Élimination et destruction des rebuts et tas de pommes de terre à moins que :
 - Conservé à l'intérieur d'un bâtiment
 - Gardé dans un véhicule fermé
 - Sous un abri ou une bâche

Zones de culture protégées (ZCP)

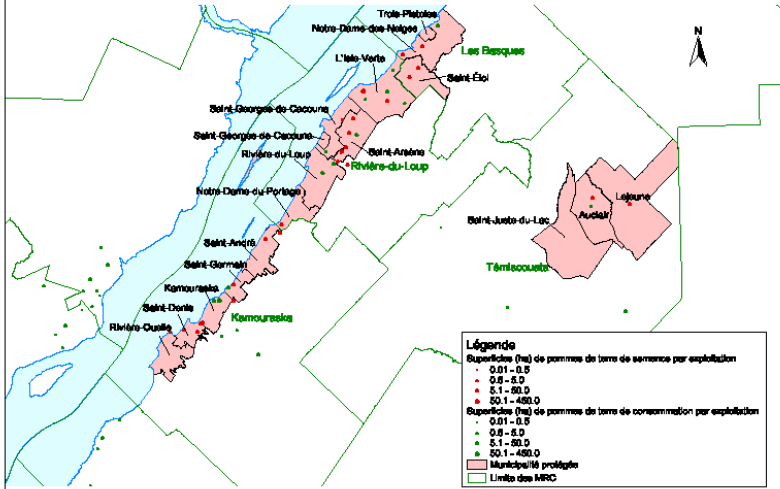
- ✓ Reprend le concept de « Territoires protégés » de la loi 71 pour la production de semences
- ✓ Permet d'imposer des normes phytosanitaires supplémentaires
- ✓ Aires désignées par le gouvernement

**Superficies de pommes de terre de consommation et de semence par exploitation agricole - 2006
et territoire protégé en vertu de la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre**



Superficies de pommes de terre de consommation et de semence par exploitation agricole - 2006
Rive-Saint-Lazare
 et territoire protégé en vertu de la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre

Agriculture, Pêcheries
 et Alimentation
Québec

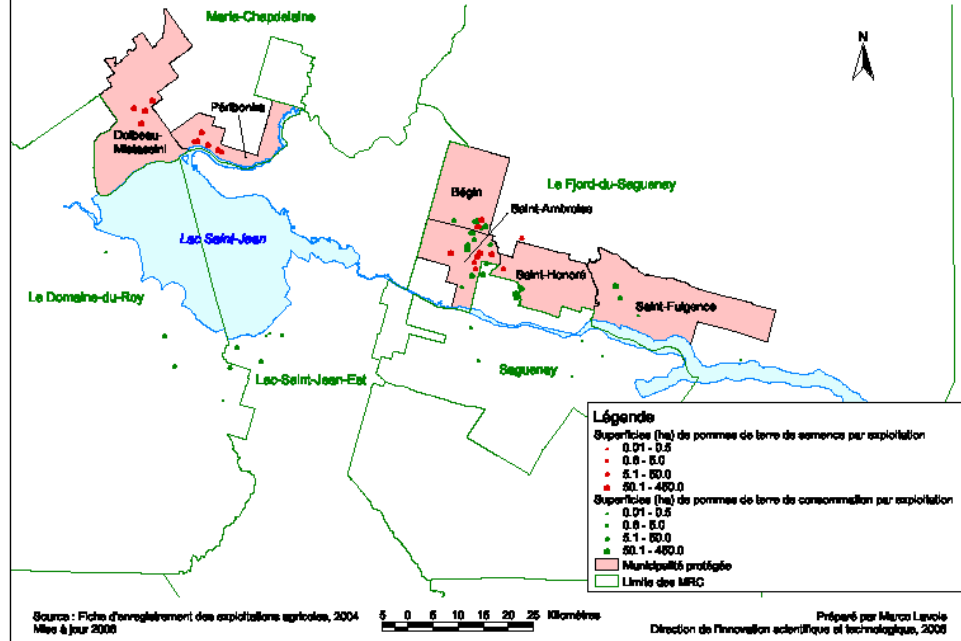


Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004
 Mise à jour 2008

Préparé par Marc Lavoie
 Direction de l'innovation scientifique et technologique, 2008

Superficies de pommes de terre de consommation et de semence par exploitation agricole - 2006
Saguenay - Lac-Saint-Jean
 et territoire protégé en vertu de la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre

Agriculture, Pêcheries
 et Alimentation
Québec

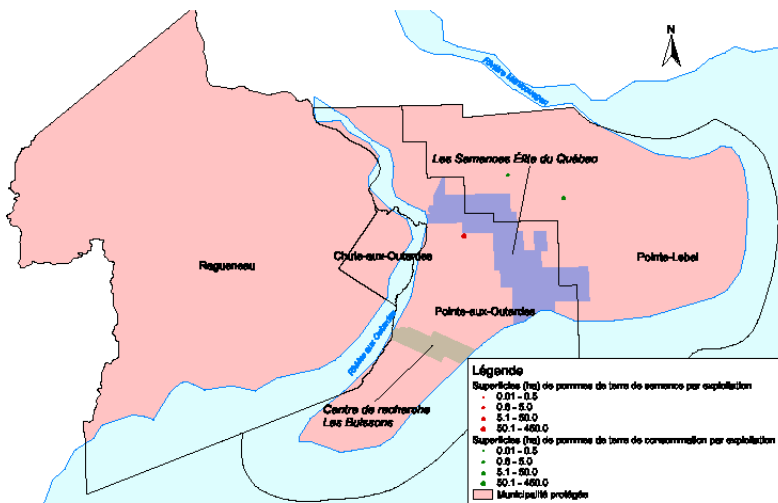


Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004
 Mise à jour 2008

Préparé par Marc Lavoie
 Direction de l'innovation scientifique et technologique, 2008

Superficies de pommes de terre de consommation et de semence par exploitation agricole - 2006
Côte-Nord
 et territoire protégé en vertu de la Loi sur la prévention des maladies de la pomme de terre

Agriculture, Pêcheries
 et Alimentation
Québec



Source : Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles, 2004
 Mise à jour 2008

Préparé par Marc Lavoie
 Direction de l'innovation scientifique et technologique, 2008

Agriculture, Pêcheries
 et Alimentation

Québec

Semences autorisées dans les ZCP

- ✓ Toute superficie de pommes de terre
- ✓ Semences produites dans une ZCP
- ✓ Classée selon la Loi sur les semences

Semences provenant de l'extérieur d'une ZCP

- ✓ Autorisation d'un inspecteur
- ✓ Non disponible dans une ZCP
- ✓ Classe Élite II ou supérieure
- ✓ Tests post-récolte pour les virus
 - Niveau inférieur ou égal à 2 %
- ✓ Provenir d'un site dans lequel aucun nématode à kystes n'a été détecté

Nettoyage et désinfection des véhicules et équipements

- ✓ Véhicule venant prendre livraison de pommes de terre en vrac chez un producteur de semence
- ✓ Toute machinerie usagée destinée à la culture, la transformation ou l'emballage de pommes de terre
- ✓ Tout véhicule ou équipement destiné à des travaux d'excavation ou de travail du sol ayant à pénétrer sur un site de production de pommes de terre

Introduction de pommes de terre dans ZCP

✓ Activités visées

- Entreposage, emballage et transformation

✓ Mesures phytosanitaires :

- Détenir une autorisation
- Démontrer que les pommes de terre proviennent d'un site dans lequel aucun nématode à kystes de la pomme de terre n'a été détecté et sont exemptes de flétrissement bactérien

OU

Dans le cas contraire :

- Mettre en place des mesures sanitaires afin de récupérer et de disposer du sol et rebuts de pommes de terre

Organismes nuisibles réglementés en ZCP

- ✓ Mildiou de la pomme de terre
 - déclaration obligatoire
- ✓ Flétrissement bactérien de la pomme de terre
 - déclaration obligatoire
- ✓ Maladies virales
 - Supérieur à 5 % symptômes PLRV/Mosaïque
 - Contrôle des pucerons

- Étude et traduction par le ministère de la Justice
- Signature du ministre
- Publication dans la Gazette officielle (45 jours)
- Analyse des commentaires et corrections du projet
- Selon l'importance des modifications, 2^e publication dans la Gazette officielle (45 jours)
- Signature de l'Arrêté ministériel
- Entrée en vigueur du règlement

Études proposées sur les virus

- ✓ Évaluation des taux de virus PVY et PLRV des lots de pommes de terre de semence implantés au Québec
 - Lots importés
 - Lots produits au Québec
 - Résultats publics
- ✓ Évaluation des impacts des niveaux de virus PVY et PLRV sur le rendement et la qualité des pommes de terre commerciales
 - Revue de littérature

- ✓ Augmentation significative des mesures réglementaires pour la culture de la pomme de terre au Québec
- ✓ Amélioration de l'environnement sanitaire
- ✓ Période d'adaptation nécessaire
- ✓ Besoin de la collaboration de tous les intervenants du secteur de la pomme de terre

Merci de votre attention !

Période de questions



Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec 